

Compte-rendu de réunion
du CONSEIL MUNICIPAL de G L U N
du 22 mars 2021 à 19h30

Présents : LUYTON Jacques, Maire.

PEYTEL Jean-Jacques, HEYDEL GRILLERE Laurence, TRAVERSE Xavier, adjoints.

ALLEMAND Antoine, ARGAUD Laurent, BOURDIN Ghislaine, DEJARDIN Caroline, DUTOUR Nathalie, FOURNON Chantal, MOURROZ Sandrine, ROUSSET Philippe, VINCENT Jacqueline Conseillers Municipaux.

Absent excusé : MAZOYER Rémi pouvoir à DUTOUR Nathalie - DUTOUR Pierre.

Secrétaire de séance : PEYTEL Jean-Jacques

Convocation le 16 mars 2021

Le compte-rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

Délibérations :

1. Approbation du compte de gestion 2020 – budget général.

Document comptable établi par le trésorier. Il reflète la comptabilité de l'année écoulée.
Adopté à l'unanimité.

2. Approbation du compte administratif 2020 – budget général.

Document comptable reflet de la comptabilité réalisée par le maire (ordonnateur) sur l'année écoulée.

Résultats reportés :	Fonctionnement	excédent 2019	76 203,29 €
	Investissement	résultat 2019	122 172,80 €
Opérations de l'exercice :	Fonctionnement	recettes	363 017,82 €
	Fonctionnement	dépenses	359 537,38 €
	Investissement	recettes	139 539,20 €
	Investissement	dépenses	224 135,24 €
Restes à Réaliser au 31/12/2020		dépenses	15 073,84 €
		Recettes	38 256,00 €

Adopté à l'unanimité, hors la présence de M. le Maire.

3. Affectation résultat de fonctionnement 2020 – budget général.

Après intégration du budget assainissement dans le budget général, ce dernier présente un excédent de fonctionnement d'un montant de 79 683,73 €.

Le conseil décide à l'unanimité, l'affectation du **Résultat de Fonctionnement 2020** comme suit :

FONCTIONNEMENT article 002 79 683,73 €

4. Vote des taux des taxes locales 2021.

La taxe départementale sur le foncier bâti sera cette année intégrée à la part communale. Les taux 2020 étaient les suivants : 14 % pour la Commune et 18,78 % pour le Département. La commission finances propose une hausse de 5% du produit des taxes mais que sur la part communale. Ce qui donne un taux communal à 14,70% auquel se rajoute le taux départemental, soit un taux, pour le foncier bâti, de 33,48 % et une augmentation effective de 2,13%. Le taux du foncier non bâti passe lui de 69,45 % à 70,93 %.
Adopté à 13 pour et 1 contre.

5. Vote du budget primitif 2021 – budget général.

Adopté à l'unanimité.

Dépenses et recettes se présentant ainsi :

FONCTIONNEMENT : 444 721,98 €

INVESTISSEMENT :217 312,21 €

6. Convention soutien technique 2021 Arche Agglo.

Adopté à l'unanimité.

7. Autorisations spéciales d'absence comité technique CDG07.

Adopté à l'unanimité.

8. Désignation d'un référent communication auprès d'Arche Agglo.

Mme Wittmer, secrétaire générale, est désignée comme référent communication à l'unanimité.

Infos diverses

- Déclaration d'aliéner – renonciation au droit de préemption : parcelles B1597,1599 et 1608.
- Modification du poste d'agent d'accueil. Dossier en cours auprès du Comité technique du Centre de gestion de l'Ardèche.
- Projet photovoltaïque Gervans Erôme – Appel à participation – mise en ligne sur le site de la commune.
- Prochains conseils : 26 avril 2021 - 31 mai 2021.

Séance levée à 21h15